

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Présent-e-s

Bureau :	DOURNOW	David	UDC	Président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} Vice-Président
	UM	Esther	Ve	2 ^e Vice-Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e Secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	GAETANINO	Marco	UDC
	HALDEMANN	Jessica	PLR
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SCANDURRA	Alessandro	PDC-VL
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	PDC-VL
	SERRANO	Philippe	PLR
	SQUILLACI	Nicola	PDC-VL
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	CLERC	Tobias	PDC-VL
	HUSANOVIC	Sanida	MCG

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
PDC-VL	Parti démocrate-chrétien-Vert'libéraux	UDC	Union démocratique du centre
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Bektesh Ferati (UDC), en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.
2. Assermentation de Mme Maria Grazia Balestra (MCG), en remplacement de M. Richard Balestra (MCG), démissionnaire. (sous réserve)
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
7. Election du ou de la délégué-e suppléant de la commission consultative du Fonds énergie en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.
8. Election du ou de la délégué-e suppléant de la commission de rédaction du journal Meyrin Ensemble en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.
9. Election du ou de la délégué-e de la colonie de vacances La Ruche en remplacement de M. Richard Balestra (MCG), démissionnaire. (sous réserve)
10. Délibération n° 2021-16 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2020 de la Fondation Nouveau Meyrin.
11. Délibération n° 2021-17 proposant la nomination du Premier-lieutenant Yannick Paillard, commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er janvier 2022.
12. Délibération n° 2021-19 présentée par M. Denis Bucher au nom du groupe des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin, relative à une aide d'urgence de **CHF 25'000.-** en faveur des populations en territoires palestiniens, ainsi qu'à Gaza suite à la guerre entre Israël et la Palestine.
13. Délibération n° 2021-18 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire - supplémentaire de **CHF 655'000.-** destiné à couvrir le réajustement des salaires des accueillantes familiales de jour pour l'année 2021, suite à la votation du 27 septembre 2020 sur le salaire minimum à CHF 23.-. **Rapport de la commission des finances** (D. Boccard, Ve)
14. Délibération n° 2021-10a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 510'000.-** destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (Sébastien Lorentz, PLR)

15. Délibération n° 2021-15a relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de **CHF 35'549.50** (salaire avec un début de contrat au 1er octobre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%. **Rapport de la commission administration générale** (F. Grognuz, PLR).
16. Résolution n° 2021-05 présentée par Fabien Grognuz, au nom du Parti Libéral-Radical de Meyrin-Cointrin, demandant de trouver des solutions pour éviter que des denrées alimentaires ne finissent à la poubelle.
17. Rapport annuel du délégué au comité du Jardin Robinson (P. Bocard).
18. Rapport annuel du délégué à la commission consultative du Fonds énergie (F. Grognuz).
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

* * *

M. Dournow, président, ouvre la séance à 18h30 et procède aux salutations d'usage. Il souhaite en premier lieu faire un discours d'introduction pour sa première présidence :

*« Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du public,*

Je tenais avant tout à vous remercier pour la confiance que vous me faites en m'accordant la présidence du Conseil municipal pour la deuxième année de cette législature. Cette élection, qui fut certes plus pimentée que la précédente, me motive d'autant plus à exercer cette fonction du mieux possible. Cet évènement est particulièrement historique car il s'agit de la première présidence UDC de la commune de Meyrin, ce qui est un véritable honneur pour moi de pouvoir la représenter.

Cette première séance s'ouvre comme l'année dernière au Théâtre Forum de Meyrin ; une petite différence cependant : la présence du public, qui est certes limité en nombre, mais qui est malgré tout motivant pour un retour à la normale. Nous l'espérons tous dans un futur proche.

Je tenais à remercier les conseillers municipaux ayant œuvré durant cette année de législature et qui ne seront plus parmi nous lors de la prochaine.

Pour cette deuxième année de législature, j'encourage à des débats romanesques, mais toujours gracieux, comme cela est le cas depuis toujours à Meyrin. La

démocratie ce n'est pas toujours être d'accord, mais c'est toujours être galant envers les autres.

Je terminerai ce discours en remerciant l'ancien président du Conseil municipal. M. Fabien Grognuz, qui a été un véritable enseignant pour moi lors de cette première année de législature, ainsi que l'administration communale pour l'organisation de cette séance. »

[Applaudissements].

M. Dournow rappelle ensuite que les questions et propositions individuelles doivent être remises au 1^{er} secrétaire par écrit avant la pause. Il indique en outre que le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 14 septembre 2021 est fixé au mercredi 1^{er} septembre 2021 à minuit. Il rappelle que les prises de position des groupes et rapports doivent être envoyées au secrétariat général, le plus tôt possible, dès la fin de la séance. Enfin, comme lors de chaque séance plénière du mois de juin, il procède à la lecture complète du code de bonne conduite :

« Les élus doivent agir avec intégrité, objectivité et impartialité. Ils s'appliquent à servir les meilleurs intérêts de la communauté en mettant leurs compétences et leurs connaissances professionnelles au service de l'intérêt public. Être élu, c'est aussi adhérer aux valeurs des quatre "principes" exprimés ci-dessous:

1. Principe de valeurs humaines

- rester fidèle à ses engagements;*
- travailler dans un esprit positif, de critique constructive;*
- respecter le devoir de réserve;*
- ne formuler aucune attaque personnelle;*
- être solidaire et respectueux de la personne et ne pas contribuer ou cautionner une discrimination quelle qu'elle soit.*

2. Principe d'écoute

- être à l'écoute de tous les concitoyens dans leur diversité;*
- écouter ses "adversaires" politiques, chercher à les comprendre, et ceci même si leurs projets ou leurs idées sont opposées aux siennes;*
- ne pas douter de la sincérité des autres élu-e-s quant à leur volonté de servir l'intérêt public.*

3. Principe d'intégrité

- ne pas utiliser des renseignements confidentiels pour son intérêt personnel ou celui de proches, car cela constitue une pratique malhonnête et répréhensible;*
- adopter une attitude de retenue à l'égard des faits ou des informations susceptibles de nuire aux intérêts de la Commune ou d'un organisme municipal;*
- s'abstenir de solliciter, d'accepter ou de recevoir un avantage pour soi ou pour un proche en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service;*
- développer un esprit constructif, en s'abstenant de dénigrer et de porter de faux jugements dans le but de discréditer sans fondement un-e collègue politique ou un membre de l'organisation municipale.*

4. Principe de responsabilité

- remplir la charge et les astreintes de la fonction d'élu-e;
- assumer ses actes avec intégrité;
- être solidaire des décisions prises à la majorité par le vote du Conseil municipal. »

1. **Assermentation de M. Bektesh Ferati (UDC), en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire.**

M. Dournow lit en premier lieu la lettre de démission de M. Hubert :

« Monsieur le président du Conseil municipal,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous demande de bien vouloir accepter ma démission du Conseil municipal de Meyrin pour le mardi 22 juin 2021.

Je me suis engagé pour ma commune de Meyrin depuis de nombreuses années et je l'ai service avec beaucoup de plaisir et de satisfactions.

Aujourd'hui est venu le temps de la retraite, le temps de laisser la place aux jeunes pour reprendre le flambeau.

La fonction de conseiller municipal est très importante à mes yeux car nous sommes les élus du peuple. C'est lui, le souverain, qui en Suisse, nous délègue son pouvoir et son autorité pour gérer les affaires communales dans l'esprit démocratique.

Il est regrettable de constater que trop souvent le Conseil administratif oublie son passage au Conseil municipal. Il s'accapare le pouvoir sans démontrer une intention de le partager avec les représentants de la population. Le ton est ainsi donné par la diffusion à tous les ménages meyrinois du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif imaginé 'en concertation avec son administration'.

Il y est question de 'participation citoyenne', de 'dialogues de proximité', de 'rencontres', de 'collaboration', de 'réseau de partenaires' et de 'concertation', etc., et tout ce programme sans faire la moindre allusion au Conseil municipal. Vous pourrez vérifier.

Ceci dit, je voudrais remercier le groupe UDC de m'avoir supporté jusqu'à présent. Mes encouragements vont à David Dournow, élu tout soudain à la fonction de premier citoyen de la commune de Meyrin. Bienvenue à mon successeur, M. Bektesh Ferati. Que ta principale motivation soit toujours le bonheur de servir ta chère commune de Meyrin.

Ma reconnaissance s'adresse également à l'administration communale pour sa fidèle disponibilité.

Je salue les anciens conseillers municipaux avec lesquels j'ai eu le bonheur de collaborer, avec une pensée émue pour ceux qui nous ont définitivement quittés.

Veuillez recevoir, Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes amicales salutations.

Vive Meyrin,

Vive Genève,

Vive la Suisse. »

Emile Hubert

M. Dournow invite ensuite l'assemblée à se lever pour procéder à l'assermentation de M. Bektesh Ferati ; il lui explique la procédure. M. Ferati devra lever la main droite et dire "je le jure" ou "je le promets" à la fin de la lecture de la prestation de serment qu'il lui énonce :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

« Je le jure » répond **M. Ferati**.

[Applaudissements].

* * *

2. Assermentation de Mme Maria Grazia Balestra (MCG), en remplacement de M. Richard Balestra (MCG), démissionnaire. (sous réserve)

Mme Balestra n'ayant pas encore confirmé le remplacement de M. Balestra, ce point de l'ordre du jour est suspendu.

* * *

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021

Arrivée de Mme Um à 18h45.

Etant donné que personne ne souhaite faire de remarques, **M. Dournow** soumet au vote l'approbation du procès-verbal, qui est **accepté à l'unanimité**.

* * *

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

- a) **Courrier de l'ACG du 26 mai 2021 : entrée en force de la décision du 18 mai 2021 relative à l'octroi en 2021 par le FI, à la commune de Thônex, d'une subvention de CHF 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.**
- b) **Invitation au vernissage de l'exposition « Semenciers, semencières – un artisanat du vivant » par la Filière alimentaire des Vergers, le 29 juin prochain à 18h30 à l'Esplanade des Récréations.**
- c) **Lettre de démission de Mme Haldemann pour le mois de septembre**
Le président indique qu'il la lira lors de la séance du Conseil municipal de septembre.

d) Demande d'appui matériel ou financier de l'Association Suisse-Congo pour le développement agricole (Ascoda) ;

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif.

* * *

5. Communications du Conseil administratif

Fête nationale 2021 – randonnée urbaine

En raison des restrictions sanitaires que subiront cet été encore les manifestations réunissant du public, la Fête nationale ne pourra pas se dérouler sur la Campagne Charnaux selon le format habituel. Nous avons été contraints d'annuler le feu d'artifice, le feu de joie ainsi que tout le dispositif standard de la manifestation. Il ne sera pas fait appel non plus aux associations meyrinoises pour la tenue de stand de boisson ou nourriture. Ainsi, aucune manifestation d'ampleur organisée par la Commune ne se tiendra sur la Campagne Charnaux.

Néanmoins, conscient du succès de cette fête et de l'importance qu'elle revêt pour une grande partie de la population, le service de la culture travaille actuellement sur une proposition de manifestation alternative décentralisée respectant les mesures sanitaires en vigueur afin de marquer tout de même ce moment de communion collective et citoyenne.

Après la fête itinérante de 2020 et les déambulations de la partie officielle et de diverses animations, cette année c'est le public qui se déplacera. En effet, les Meyrinoises et Meyrinois seront invités à chausser leurs baskets le 1^{er} août entre 15h et 23h et à partir en randonnée urbaine à la découverte d'une dizaine d'animations disséminées sur le territoire de la Commune ; ceci afin de respecter les plafonds de rassemblement maximum tout en assurant un minimum de convivialité, de façon décentralisée. Une partie officielle avec discours et hymne est prévue à plusieurs reprises sur un seul site.

Pour contenter les nombreux collectionneurs, des bols du 1^{er} août seront mis en vente ou remis gratuitement aux plus valeureux randonneurs urbains de cette après-midi et soirée de fête.

Des informations générales seront diffusées à la population via le *Meyrin Ensemble* de juillet-août. Des indications plus précises avec les sites, horaires et animations prévues seront diffusées par le biais d'un tout-ménage dans le courant du mois de juillet. Un moment d'officialité avec les membres du Conseil municipal est à l'étude, en fonction des assouplissements sanitaires. Davantage d'informations vous seront transmises en temps opportun.

Suivi de la qualité de l'eau du lac des Vernes

Un radeau autonome doté d'instruments de mesures est utilisé du 21 au 28 juin 2021 pour effectuer des relevés liés à la qualité de l'eau du lac des Vernes. Cette structure flottante a été installée par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA), conformément au mandat qui lui a été confié. Une plaquette d'information est placée sur le site, à proximité du plan d'eau.

Meyrin Propre 2021 - organisation d'une édition automnale

Cette action citoyenne de nettoyage de notre cité et de nos parcs a été annulée en 2020 ainsi qu'au printemps 2021 en raison de la situation sanitaire. Néanmoins, sur proposition du conseiller administratif délégué à l'environnement, la commission Meyrin Propre de l'Association des habitants de la ville de Meyrin (AHVM), en partenariat avec les autorités communales et le service de l'environnement, invite les habitants-e-s à participer à la 20^{ème} édition de cet événement qui aura lieu le samedi 4 septembre 2021. Comme de coutume, chaque participant-e recevra un cadeau et sera convié-e à une grillade au centre de voirie et horticole. Le nombre de personnes participant à cette rencontre sera limité selon les directives sanitaires définies par les autorités compétentes.

Nomination de M. Denis Waechter au poste de chargé des affaires économiques

Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination de M. Denis Waechter au poste de chargé des affaires économiques qui rejoint le service communication et affaires économiques.

Fort d'une longue expérience internationale dans la vente et le conseil en systèmes d'information et de communication, M. Waechter est également certifié en gestion de projet et en coaching.

Il nous apporte ainsi sa grande expérience du monde des entreprises et des nouvelles technologies, son intérêt personnel pour l'économie verte et l'entrepreneuriat ainsi que sa grande motivation à contribuer à l'essor meyrinois.

M. Waechter travaillera en tandem avec M. Adrien Fohrer afin de décliner en plan d'action, les objectifs du Conseil administratif en matière de développement économique et d'économie verte.

Point de situation – Bons d'achat solidaires

Nous avons le plaisir de partager un point de situation intermédiaire au sujet de l'action des bons solidaires actuellement en cours.

Au 18 juin, l'administration a traité un total de 10'894 bons qui ont été remis à nos citoyen.ne.s, ce qui correspond à 42% de la population.

Depuis le 26 mai, un guichet a été installé dans le bâtiment du TFM afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de retirer en personne leur bon d'achat solidaire. Ce guichet est ouvert les mercredis après-midi et les jeudis matin. Depuis son ouverture, 2'366 bons ont ainsi été distribués.

Il est également important de relever que le Jardin de l'amitié, aux Champs-Fréchets a également pris une part active à cette opération en offrant également la possibilité d'y retirer les bons d'achat solidaires.

En ce qui concerne les commerçants, 46 commerçants se sont inscrits pour prendre part à cette campagne qui nous a permis de rembourser près de CHF 30'000.-, somme directement injectée dans notre économie.

Nous tenons à souligner la satisfaction exprimée par la grande majorité population à l'égard de cette campagne. Nous avons reçu de très nombreux témoignages qui soulignent la pertinence de cette action ainsi que quelques critiques de la part de Meyrinois la jugeant inadéquate.

L'opération d'échange des bons prendra fin le 9 juillet 2021, quant aux bons, ils restent valables auprès de tous les commerces partenaires jusqu'au 31 décembre 2021.

CRAF 2020

Le Conseil a le plaisir d'informer que la version définitive électronique du CRAF est à votre disposition sur CMNet en primeur. Le tirage papier se fera courant de l'été et sera distribué aux conseillers municipaux lors de la séance du CM de septembre.

* * *

6. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes

Séance du 15 septembre 2020, question de M. Seeger

Terrasse du café Hortus et choix d'aménagement de la place

Un soin particulier a été porté dans l'aménagement du quartier afin de permettre le maximum d'espaces perméables et semi-perméables.

Le choix a été fait d'offrir un espace urbain minéralisé sur la place de la Diversité en lien avec la rue des Arpenteurs, le tram et l'Hôpital de la Tour afin de supporter tout

type d'appropriation (place de marchés, etc.). Elle répartit également les flux piétons vers le nord du quartier et ses tours, ainsi que vers les équipements publics.

La partie supérieure de la place est plantée de 16 arbres tiges à la couronne remontée afin d'offrir de l'ombre pour les usagers et d'accueillir différentes manifestations.

Il est tout à fait possible pour le café Hortus de proposer à la Commune des éléments « non-fixes » afin de renforcer la protection contre le vent.

Par ailleurs, nous avons mis à disposition du café Hortus, des bacs d'arbustes de part et d'autre de sa terrasse afin de faire barrière au vent.

Séance du 25 mai 2021, questions de Mme Schweizer

Charte de la police municipale

La charte est en cours de réflexion auprès des polices municipales genevoises. Elle sera basée sur celle de la police cantonale qui est en cours de finalisation. Une information CA-CM sera effectuée une fois que celle-ci entrera en vigueur.

Annnonce du film humoristique du Conseil pour le Noël des aînés

En 2020, le Noël des aînés ayant dû être annulé à cause des restrictions dues à la crise Covid-19, le Conseil administratif souhaitant trouver une solution pour garder le lien avec les aînés en cette période importante de l'année, une série de trois vidéos humoristiques a été tournée avec l'aide complice de Claude-Inga Barbey.

Ces vidéos, présentes sur YouTube, étaient à destination prioritairement des aînés, qui en ont été informés par courrier.

Nous espérons pouvoir revenir dans notre format habituel dès cette fin d'année.

Séance du 25 mai 2021, questions de M. Squillaci

Bornes hydrantes non souterraines de Meyrin village

La délibération de 2017 portait sur le changement des hydrants souterrains par des bornes hydrantes. Cependant, chaque année le Service du feu transmet au service UTE, après inspection du matériel, une liste de travaux à effectuer. Ceux-ci sont priorisés selon le degré d'urgence par rapport à l'utilisation des bornes. Tant que le Service du feu ne constate pas de dysfonctionnement, les bornes hydrantes, mêmes âgées, ne sont pas changées.

Procès-verbaux du Conseil municipal

Le site internet a subi une refonte complète en 2017 avec un visuel nouveau ainsi qu'un nouveau système de gestion sous Drupal.

Le système subit des mises à jour au moins deux fois par année et c'est lors de ces mises à jour que certains liens sautent sans que l'on puisse en maîtriser la cause. Il n'est pas possible non plus de savoir quels liens subissent ces dommages. Par conséquent, nous comptons sur votre bienveillance pour informer le secrétariat politique si vous tombez sur un lien qui ne fonctionne plus.

Séance du 25 mai 2021, questions de M. Pierre Boccard

Directeur-trice adjoint-e, chargé-e de programmation à 80% (CDD de 3 ans) - TFM

Le Théâtre Forum Meyrin se trouve à un tournant à trois égards :

- l'évolution en cours des représentations artistiques, afin de répondre aux contraintes que nous impose un contexte sanitaire contraignant ;
- la perspective du démarrage du chantier Cœur de Cité, lequel s'accompagne de la délocalisation d'une partie de l'offre culturelle du Théâtre Forum Meyrin avec une programmation qui devra ainsi se déployer hors les murs, ce qui suppose d'autres compétences, d'autres réseaux et une organisation différente ;
- la perspective du départ à la retraite, à l'horizon 2023, de la directrice, laquelle est à l'œuvre depuis plus de dix ans et dont il s'agit de préparer la relève. Il est à noter que trois collaborateurs du Théâtre Forum Meyrin occupant également des fonctions clés feront valoir leur droit à la retraite durant les prochaines années.

Ces éléments nous donnent à comprendre l'évolution considérable que vivra le Théâtre Forum Meyrin au cours de cette législature, qu'on l'examine sous l'angle de l'activité déployée, de son organisation ou encore de l'équipe qui orchestre la riche vie du Théâtre.

Au vu des évolutions précitées et afin de conserver l'excellente réputation du Théâtre Forum Meyrin, sa position sur la scène culturelle de la région, ainsi que l'attractivité de sa programmation, une soigneuse analyse de l'organisation de ce service a été menée avec le soutien et l'expertise du service des ressources humaines ; ceci à la demande de la direction de l'entité. Cet exercice a confirmé que le management du Théâtre Forum Meyrin est performant, qu'il s'agisse de la conduite de l'équipe, de l'organisation du travail ou encore des actions de communication. Ce travail a également mis en lumière le besoin de soutenir la directrice du Théâtre Forum Meyrin. En effet, celle-ci est soumise à une charge de travail trop élevée, sans compter la diversité des activités et des compétences sollicitées sur laquelle elle prend appui pour tenir ses responsabilités ; citons principalement la programmation artistique, la conduite d'équipe, l'organisation des flux de travail et de communication, la représentation et la promotion. Nous ne

saurions lui demander d'augmenter encore son engagement au vu des changements à venir et des ressources que leur bonne gestion requiert.

C'est ainsi qu'a été défini le profil de poste mis au concours de directeur-trice adjoint- e – chargé-e de la programmation, dans le cadre d'un contrat de 3 ans.

Ce poste sera financé par un disponible dans le budget 2021. Il sera ensuite introduit dans le budget annuel durant trois ans.

Enclos des chèvres du Jardin Robinson

La clôture de l'enclos des chèvres du Jardin Robinson n'est plus adaptée aux besoins actuels en raison de l'évolution du cheptel. C'est pourquoi un montant de CHF 20'000.- est proposé dans la délibération d'investissement liée au projet de budget 2022 pour financer le remplacement de cet équipement. Dans l'immédiat, les réparations ponctuelles aux effets temporaires sont effectuées selon nécessité.

Séance du 25 mai 2021, question de Mme Luthi

Collaboration avec le Bureau de médiation administratif

La Commune a effectivement reçu M. Edouard Sabot, médiateur administratif cantonal, le 16 septembre 2019. M. Sabot a pu présenter le rôle et les différentes missions proposées par le Bureau de médiation administratif.

A ce jour nous n'avons jamais été sollicité par ce bureau dans le cadre d'une éventuelle médiation.

M. Seeger remercie l'administration pour ses réponses ; par ailleurs, il signale être passé devant le café Hortus et a vu les bacs d'arbustes couchés par terre à cause du vent ; il s'agirait donc de mettre quelque chose de plus conséquent.

* * *

7. Election du ou de la délégué-e suppléant de la commission consultative du Fonds énergie en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire

M. Dournow demande s'il y a des candidats.

Mme Schweizer annonce que le groupe UDC propose la candidature de M. Marco Gaetanino et demande aux autres conseillers de lui réserver un bon accueil.

N'ayant pas d'autre candidat, **M. Dournow** félicite **M. Gaetanino pour son élection en tant que délégué-suppléant à la commission consultative du Fonds énergie.**

[Applaudissements].

* * *

8. Election du ou de la délégué-e suppléant du comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* en remplacement de M. Emile Hubert (UDC), démissionnaire

M. Dournow demande s'il y a des candidats.

Mme Schweizer annonce que le groupe UDC propose la candidature de M. Marco Gaetanino et demande aux autres conseillers de lui réserver un bon accueil.

N'ayant pas d'autre candidat, **M. Dournow** félicite **M. Gaetanino pour son élection en tant que délégué-suppléant du comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*.**

[Applaudissements].

* * *

9. Election du ou de la délégué-e de la colonie de vacances La Ruche en remplacement de M. Richard Balestra (MCG), démissionnaire (sous réserve)

M. Rheiner annonce que le groupe MCG propose la candidature de Mme Sanida Husanovic.

M. Pierre Bocard indique que le PLR annonce la candidature de M. Sébastien Lorentz. Il explique que le PLR désire que ce dossier avance, raison pour laquelle les membres de ce parti souhaitent proposer cette candidature afin, dans un premier temps, de prendre langue avec le Conseil administratif dans le but de pérenniser cette structure et garantir son bon fonctionnement

M. Gaetanino indique que l'UDC soutiendra la candidature du MCG car il s'agit d'une répartition qui avait été décidée en début de législature.

M. Squillaci indique qu'il rejoint les propos de son préopinant ; il rappelle qu'il y a déjà eu une telle discussion avec les chefs de groupe, le mois passé, lors du renouvellement du Bureau. Il précise que le PDC-VL va donc soutenir la candidature MCG.

M. Pierre Bocard indique qu'au vu de ces prises de position, le PLR retire la candidature de M. Lorentz ; il souhaiterait néanmoins que les membres du MCG élus soient présents de manière plus constante aux diverses séances de commissions.

M. Rheiner remercie ses préopinants pour leurs judicieuses remarques ; il relève que le MCG est déjà sous-représenté au Conseil municipal ; il excuse l'absence de Mme Husanovic, mais il estime néanmoins que cette dernière va incarner le vent nouveau que M. Bocard appelle de ses vœux. Il ajoute par ailleurs, qu'au sein du MCG, ils sont des nouveaux élus et qu'ils n'ont pas toujours un agenda qui permette les disponibilités nécessaires pour les séances de commission, mais il souligne qu'ils prennent très au sérieux leur fonction et leur engagement au sein du Conseil municipal.

N'ayant pas d'autre candidat, **Mme Husanovic est élue en tant que déléguée de la colonie de vacances la Ruche.**

* * *

10. Délibération n° 2021-16 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2020 de la Fondation Nouveau Meyrin

M. Cornuz rappelle que tous les groupes politiques sont représentés dans ce comité de fondation et il estime qu'il n'y a pas d'éléments saillants qui ressortent de ce rapport, si ce n'est le renoncement à la perception des loyers des commerçants pendant la période de crise sanitaire ; il n'y a néanmoins pas eu d'impacts conséquents en termes de santé financière. Il précise que le parc n'a pas subi de modification significative et que son suivi est garanti grâce au travail des deux gestionnaires de la Fondation. Il recommande au Conseil municipal de valider cette délibération de manière immédiate, sans renvoi en commission, compte tenu du fait qu'il n'y aura pas d'éléments supplémentaires à présenter par rapport à ceux qui ont déjà été communiqués aux représentants des différents groupes politiques représentés au conseil de fondation.

M. Amato se demande si, dans la liste des personnes membres de la fondation ; il est habituel d'enlever les personnes qui n'ont fait que 6 mois dans ce comité.

M. Cornuz relève qu'il aurait été en effet logique que l'on fasse figurer les membres anciens et nouveaux ; il indique qu'il s'agit sans doute d'une erreur et qu'il la portera à la connaissance du comité de fondation. Moyennant cette modification, il propose tout de même d'accepter cette délibération.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Dournow** demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat proposé par le Bureau ; ce n'est pas le cas.

Le vote immédiat est approuvé par 32 oui, soit à l'unanimité.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-16,**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2020 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation Nouveau Meyrin ;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB Société fiduciaire Bourquin frères et Bérard SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 10 mai 2021 ;

Conformément aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin, du 4 avril 2003 ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. I de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la ville de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 juin 2021,

DECIDE

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2020 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

11. Délibération n° 2021-17 proposant la nomination du Premier-lieutenant Yannick Paillard, commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er janvier 2022

M. Squillaci indique avoir servi pendant 16 ans auprès de la compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin, qu'il connaît très bien le futur Premier-Lieutenant Yannick Paillard et, de ce fait, qu'il ne souhaite pas prendre part au débat et au vote sur ce point de l'ordre du jour.

M. Cornuz relève que l'on arrive à une nouvelle étape pour la compagnie des sapeurs-pompiers, puisque le Commandant José Bisquerra a donné sa démission pour la fin de l'année, tant pour des raisons personnelles que professionnelles au profit d'une personne plus à même de pouvoir assumer cette mission. Il explique qu'une démarche de recherche d'un-e remplaçant-e a été engagée et pour laquelle il n'y a eu qu'une seule candidature. Cette personne a été auditionnée par lui-même, M. Solai, M. Marti et M. Brodard dans le but de s'assurer de la qualité de cette candidature, laquelle s'est avérée de qualité. Il souligne qu'ils n'ont pas eu d'éléments les faisant douter de la probité, de l'intégrité ou de l'efficacité du candidat. Il ajoute que, malgré sa grande expérience, le Premier-Lieutenant Paillard doit encore compléter sa formation à l'école de commandants de compagnie de sapeurs-pompiers en 2022, raison pour laquelle il s'agit d'un poste ad intérim. Il invite le Conseil municipal à voter cet objet de manière immédiate sans passage en commission, car cela lui paraîtrait superflu.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat proposé par le Bureau ; ce n'est pas le cas.

Le vote immédiat est approuvé par 31 oui, soit à l'unanimité des votants.

M. Serrano indique que c'est pour sa part la troisième fois qu'il vote pour élire un nouveau commandant, ce qui l'inquiète quelque peu dans la mesure où le turn-over est de plus en plus rapide ; il espère donc que le Premier-Lieutenant Paillard restera en poste pendant de nombreuses années. Il imagine que le Conseil administratif a pris la mesure de la difficulté de recruter un tel profil. Il désire par ailleurs savoir comment l'état-major va s'organiser, dans la mesure où l'on aura un futur commandant devant prendre ses marques, mais qui a déjà des responsabilités au sein de la compagnie.

M. Cornuz rejoint M. Serrano sur le fait que le Conseil administratif a à cœur de s'assurer que cette transition se déroule de la meilleure manière possible. Il ajoute qu'il regrette que l'engagement du Commandant Bisquerra ne puisse se prolonger mais il rappelle qu'il s'agit d'un engagement bénévole, avec certaines difficultés, que cela est certes connu des personnes qui s'engagent, mais il comprend néanmoins que le commandant Bisquerra démissionne à partir du moment où il ne peut plus concilier cette fonction avec sa vie familiale et professionnelle. Il précise par ailleurs qu'un travail a été effectué à l'interne, au sein de la compagnie, afin que les fonctions actuelles du Premier Lieutenant Paillard puissent être assurées par une autre personne qui va rejoindre rapidement l'Etat-Major, de manière à éviter que la charge de travail ne se reporte sur le reste de la compagnie. Il précise qu'il y aura donc probablement prochainement la nomination d'un nouvel officier qui passera devant le Conseil municipal.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-17,**

proposant la nomination du Premier-lieutenant Yannick Paillard, commandant ad interim de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meyrin dès le 1er janvier 2022

Vu la démission du Capitaine José Bisquerra pour raisons privées et professionnelles, avec effet au 31 décembre 2021 ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif ;

Vu l'article 20 du règlement d'application (F 4 05) de la loi du 30 octobre 2020 sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers ;

Vu l'article 30A, chiffre 3, lettre a, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 juin 2021,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de nommer, sur préavis du département chargé de la sécurité, le Premier-lieutenant Yannick Paillard au poste de Commandant a.i. de la Compagnie des sapeurs-pompier de Meyrin dès le 1er janvier 2022.

* * *

12. Délibération n° 2021-19 présentée par M. Denis Bucher au nom du groupe des Vert-e-s de Meyrin-Cointrin, relative à une aide d'urgence de CHF 25'000.- en faveur des populations en territoires palestiniens, ainsi qu'à Gaza suite à la guerre entre Israël et la Palestine

M. Dournow précise que le Bureau demande au groupe des Verts de retirer cette délibération et que ce point puisse être abordé lors d'une commission en automne, avec le partenaire de la Ville en matière de coopération au développement.

M. Bucher indique que son groupe souhaite proposer quelque chose de quelque peu différent, après une lecture de la prise de position des auteurs de cet objet :

« Suite aux événements de mai, qui heureusement semblent ne pas avoir été suivis par une escalade de violence, en tout cas pour le moment, nous ne rappellerons pas ici les nombreuses familles et les dizaines de milliers de personnes déplacées, les infrastructures essentielles détruites, les difficultés dans les camps de réfugiés sur place.

La population de Palestine et de Gaza subit, comme d'autres populations dans d'autres conflits, un conflit certes récurrent, mais incluant des questions géostratégiques sur lesquelles ils n'ont aucune prise et se retrouvent sans aucun pouvoir d'action, prisonniers de leur propre territoire.

De même, en ce qui nous concerne, il n'est en aucun cas question de prendre quelque position que ce soit mais simplement d'aider la population.

En effet, l'association proposée a pour but d'aider la population uniquement sous la forme de nourriture et de médicaments, et ceci en direct.

Malheureusement, au vu des polémiques parfois autour de ce conflit, les associations qui aident la population se sentent complètement abandonnées et manquent totalement de soutien, alors que pour d'autres causes, soit plus proches, soit pour des catastrophes naturelles, l'argent coule à flot ; ceci sans compter les difficultés supplémentaires liées au Covid-19.

Maintenant, sur la forme, d'autres groupes vont certainement proposer de renoncer au vote immédiat et proposer l'envoi en commission, afin que celle-ci puisse s'emparer du sujet avant que le Conseil municipal ne se prononce sur le fond de l'objet. Si l'entrée en matière est votée, le groupe des Vert-e-s soutiendra alors lui aussi le renvoi en commission. C'est pourquoi nous vous demandons d'accepter l'entrée en matière. »

M. Dournow soumet au vote l'entrée en matière :

L'**entrée en matière** est acceptée par 31 oui 2 non.

M. Grognuz remercie le groupe des Verts pour ce revirement et indique que le PLR soutiendra le renvoi en commission.

M. Squillaci remercie le groupe des Verts d'avoir fait ce choix et soutient le renvoi en commission.

M. Rheiner indique que le MCG partage les propos de ses préopinants et ajoute qu'il souhaite être cosignataire de cette délibération au nom du MCG.

M. Favre donne lecture de la prise de position du parti socialiste :

« Nous remercions les vert.e.s pour cette demande de renvoi en commission, en effet le fond de cette délibération nous paraît problématique. Comment intervenir au nom de l'humanitaire dans un conflit vieux de septante ans avec de l'argent public, même si nous déplorons les souffrances des peuples concernés. Nous souhaitons que la commission se penche sur la notion « d'aide d'urgence » et arrive à un consensus sur sa définition et son champ d'application. Par exemple, sans vouloir anticiper la commission, nous pensons que l'aide d'urgence doit se concentrer sur les catastrophes naturelles, toute autre intervention ne présentant pas d'urgence, ce qui est le cas de cette délibération, devrait passer par la commission de coopération et solidarité internationales, en veillant à la neutralité des dons en cas de conflits. Nous vous recommandons le renvoi en commission de cette délibération afin de traiter le fond mais surtout encadrer la notion 'd'aide d'urgence'. »

M. Dournow soumet au vote le renvoi en commission coopération et solidarité internationales ; **le renvoi en commission** est accepté par 31 oui et 1 abstention.

* * *

13. Délibération n° 2021-18 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire - supplémentaire de CHF 655'000.- destiné à couvrir le réajustement des salaires des accueillantes familiales de jour pour l'année 2021, suite à la votation du 27 septembre 2020 sur le salaire minimum à CHF 23.-. Rapport de la commission des finances (D. Boccard, Ve)

Mme Dimopoulos indique avoir un message à faire passer au Conseil municipal :

« Année exceptionnelle, inattendue, avec une pandémie mondiale qui a impacté tous les domaines de la société, cette situation a précarisé un grand nombre de métiers et celui d'accueillante familiale n'a pas été épargné. Malheureusement, nous n'avons pas

été traitées de manière équitable dans toutes les communes. Comme vous le savez, il s'agit d'un métier occupé principalement par des femmes, avec un salaire qui a évolué de manière dérisoire : en 50 ans, le salaire horaire est passé de CHF 2.90 à 4.-. Et là, le miracle s'est produit ! Lors de la votation du 27 septembre 2020, la population s'est prononcée en faveur d'un salaire minimum de CHF 23.- de l'heure. Elle souhaite que ce changement qui valorise notre métier ne va pas laisser des femmes sur le côté de la route car, pour beaucoup d'entre nous, il s'agit de la seule source de revenu. Contrairement à ce que certains peuvent penser, nos maisons deviennent des lieux d'accueil, d'intégration, d'apprentissage, d'échanges, d'encouragement à l'expression et l'estime de soi, non seulement pour les enfants que nous accueillons, mais également pour les parents avec lesquels nous tissons des liens ; ces liens qui sont les clés du bien-vivre ensemble. Les accueillantes de Meyrin et moi-même remercions très sincèrement et très chaleureusement notre Commune qui s'est montrée exemplaire durant la crise sanitaire pour son engagement et son soutien qui a été apporté à travers la structure d'accueil Meyrin-Vernier-Mandement. Comme vous l'avez compris, je m'abstiens de toute entrée en matière et vote sur cette délibération. Je vous remercie pour votre écoute. »

Mme Leuenberger remercie Mme Dimopoulos pour son message et présente cette délibération :

« Cette délibération fait suite à l'introduction du salaire minimum de CHF 23.-/heure qui a été approuvée en votation populaire et qui est applicable dès le 1^{er} novembre 2020. Depuis, différents métiers ont connu un ajustement à ce salaire et cette délibération concerne celui d'accueillante familiale, dont la mise en conformité salariale engendre une dépense supplémentaire qui est proportionnelle au nombre d'accueillantes que la ville de Meyrin emploie via l'association intercommunale d'accueil familial de jour, soit 19, et qui est également proportionnelle à l'augmentation d'un salaire qui passe de CHF 4.30 à CHF 23.14/heure.

Au lendemain de la votation, un important travail a été engagé entre tous les partenaires, à savoir, les communes, l'OCIRT, les syndicats et l'association intercommunale, afin de définir ensemble des modalités homogènes d'application de ce nouveau salaire qui a des conséquences sur l'organisation. Ainsi, 3 phases ont été définies et s'appliquent de manière harmonisée entre les communes membres de l'association :

- Un rattrapage des salaires pour les accueillantes familiales de jour concernant les mois de novembre et décembre 2020, s'élevant, pour Meyrin, à CHF 88'473.90, dont le paiement a déjà été effectué et imputé aux comptes de l'année dernière.*
- Un correctif des salaires des accueillantes familiales de jour concernant les mois de janvier à août 2021, sur la base du différentiel de rémunération selon le nombre d'heures de travail réellement effectuées.*
- Une régularisation des salaires des accueillantes familiales s'appliquant dès septembre 2021, selon les nouvelles conditions contractuelles négociées et approuvées par l'ensemble des partenaires.*

Ainsi, le montant de CHF 655'000.- permet de couvrir la mise en conformité avec ce nouveau salaire pour l'année 2021. Il correspond à l'estimation calculée sur la base des éléments connus à ce jour, soit une moyenne de 19 accueillantes et respectivement 42 places d'accueil pour la période de janvier à août, puis de 47,5 places d'accueil dès septembre.

L'accord négocié propose ainsi une régularisation par toutes les communes qui interviendra en août pour le rétroactif de janvier, puis une application selon les nouvelles conditions, dès septembre.

Pour cette raison et devant les contingences du calendrier, le Conseil administratif a exposé l'ensemble des détails de cette mise en œuvre en commission des finances le 2 juin dernier et a annoncé présenter cette délibération ce soir, avec une requête de vote immédiat qui permettra d'atteindre l'objectif de cette régularisation sans allonger le délai et le cumul de mois de salaire en retard pour les accueillantes.

Enfin, dire que le Conseil administratif salue l'important et volumineux travail fourni par l'association intercommunale et remercie également l'ensemble des partenaires qui, en un temps plutôt court, sont parvenus à cet accord. Bien sûr, il remercie aussi très chaleureusement l'ensemble des accueillantes familiales, qui voient certes leur rémunération s'améliorer, et qui connaissent dans le même temps, une modification importante des conditions de leur activité, grâce à cette meilleure reconnaissance octroyée, qui les conduira à une plus grande professionnalisation encore, ce qui est très réjouissant, tant pour les professionnelles que pour les enfants qui sont accueillis. »

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat proposé par le Bureau ; ce n'est pas le cas.

Le vote immédiat est approuvé par 31 oui, soit à l'unanimité.

M. Damien Bocard donne lecture de son rapport :

« La présidence est assurée par M. Amato et en présence de Mme Leuenberger, conseillère administrative, et de Mmes Bauco et Tigroudja, co-responsables du service de la petite enfance.

En préambule, les raisons pour lesquelles la commission des finances a été réunie avant le dépôt de la délibération devant le Conseil municipal sont expliquées. C'est en raison de la volonté de gagner du temps dans le processus de mise en conformité et de la mise en application des nouvelles conditions contractuelles au 1^{er} septembre 2021.

Contexte

Depuis le 1^{er} novembre 2020, l'application du salaire minimum est entrée en vigueur. Cette nouvelle disposition légale a donc un impact sur les salaires des accueillantes familiales de jour pour l'année 2021.

Dans le cadre des travaux menés pour appliquer le salaire minimum, l'on a profité de trouver une formule qui tient compte des spécificités de l'accueil familial de jour, avec une intention de valoriser les compétences acquises. Ces modifications engendrent donc la modification des contrats de travail à compter du 1^{er} septembre 2021.

Cette valorisation salariale est au bénéfice des accueillantes en termes de protection sociale, mais aussi en termes professionnels.

Pour la période de novembre à décembre 2020, la situation a été régularisée grâce au bénéfice effectué sur les comptes.

Pour la période de janvier à décembre 2021, un budget complémentaire de CHF 655'000.- est nécessaire pour se conformer aux exigences légales.

Un nouveau contrat de travail et de nouvelles conditions pour les accueillantes familiales sont prévues dès le 1^{er} septembre 2021.

En substance, le nouveau contrat comprend un taux de travail possible à 100%, 80% ou 60% correspondant à 5, 4 ou 3 jours de travail de 10h, accueil de 3 enfants minimum dont obligatoirement un enfant de moins de 18 mois et 5 semaines de vacances.

Nouvelles conditions contractuelles pour les familles dès le 1er septembre 2021

Les contrats d'accueil sont conclus pour des journées complètes sur 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine, sur la base d'abonnements fixes ; un nouveau barème de facturation et un prix de pension AFJ représentant 90% du prix de pension des structures d'accueil collective à la journée de Meyrin sont en outre prévus.

Le temps des questions

Un commissaire s'interroge sur le nouveau contrat qui induit une perte de flexibilité par rapport aux horaires de garde, qui peuvent changer en cours d'année.

Il est expliqué qu'il y a une perte de flexibilité mais que la volonté est de poser un cadre sur l'activité et de protéger les accueillantes contre des horaires trop longs ou trop irréguliers.

Un commissaire souhaiterait un comparatif du salaire d'une accueillante entre janvier 2021 en septembre 2021 soit après l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Il est répondu que le salaire des accueillantes ne sera pas fondamentalement modifié entre janvier et septembre puisque la valorisation salariale a eu lieu en novembre 2020. Le salaire mensuel d'une accueillante qui garde trois enfants est passé d'environ CHF 3'000 à plus de CHF 5'000.

Un commissaire demande si les nouvelles conditions générales apportent davantage de revenus pour la Commune.

Il est répondu que le prix de la pension pour les parents sera bien entendu augmenté, car l'abonnement sera payé indépendamment de son utilisation. Les revenus de la Commune augmenteront également.

Un commissaire s'interroge sur les effectifs très limités des accueillantes familiales de jour.

Il est répondu que cette valorisation salariale pourrait attirer davantage de candidates à la profession.

Un commissaire s'inquiète de la longue liste d'attente d'enfants cherchant un lieu de garde.

Mme Leuenberger rappelle que, malgré la construction de lieux d'accueil, la population a augmenté en parallèle de 20%. La couverture est d'environ 30%. Un autre tiers attend une place d'accueil, et le dernier tiers n'entre pas dans les statistiques.

Le président propose de préavisier à titre consultatif la délibération :

Elle est acceptée à l'unanimité des personnes présentes. »

M. Amato donne lecture de la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« Cette délibération proposée par le Conseil administratif n'est pas juste un ajustement de tarifs et de salaires pour les accompagnant.e.s de jours, mais un vrai changement d'organisation et de tarification. Cette proposition faite par l'administration permettra aux accompagnantes de recevoir non seulement un salaire digne, mais en plus de pouvoir planifier à l'année leurs horaires, leurs vacances et ainsi ne pas être dépendantes du bon vouloir des parents. Cette nouvelle organisation, ainsi que ce salaire revu à la hausse, permettront peut-être également de trouver de nouveaux-nouvelles accompagnant.e.s de jours et ainsi de proposer plus de places qu'actuellement afin de réduire la liste d'attente, si longue sur notre commune.

Le seul bémol pour cette nouvelle organisation est la diminution de la flexibilité pour les parents, se retrouvant dans un schéma proche de celui d'une crèche avec des jours et des horaires fixes. Cependant, le gain pour les accompagnantes est tel, que les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin soutiendront favorablement cette délibération et vous invitent à en faire de même ! »

M. Squillaci donne lecture de la prise de position du groupe du PDC-VL :

« Le salaire minimum a été voulu le 27 septembre 2020 par près de 58% des Genevois. Ce dernier a impacté selon un article de la Tribune de Genève près de 16'000 personnes sur le Canton, lesquelles étaient rémunérées en-dessous de ce seuil. Cette délibération est donc le fruit de cette votation, mais pas seulement. Elle est également dans la droite ligne des coutumes du compromis suisse, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. Elle est de ce fait acceptée par ceux qui ont œuvré pour la faire naître et pour faire naître ce compromis. Elle nous semble donc juste comme celui de la soutenir. Malgré l'assurance de l'administration, qui lors de la commission a porté la parole des 19 accueillantes familiales de jour, bien qu'il aurait été intéressant de les écouter, nous espérons que ces dernières y trouveront leur compte avec les nouvelles règles. Nous nous sommes également interrogés sur l'impact concernant le budget de certaines familles avec des ressources limitées et qui font appel à ces prestations dont elles verront le prix fortement augmenter. Cela étant, bien que ce dernier point nous semble extrêmement important à prendre en compte et à tenir pour le futur, nous vous invitons tout de même à soutenir cette délibération comme nous nous apprêtons à le faire. Nous vous en remercions. »

M. Favre donne lecture de la prise de position du parti socialiste :

« Cette délibération comprend deux volets : une adaptation de rémunération à la suite d'un vote populaire et une refonte du règlement des accueillantes familiales. Nous saluons les deux aspects de cette délibération.

La partie rémunération est une adaptation légale à la suite du vote populaire sur le salaire minimum et est juste une obligation pour nous. Les réformes du règlement sont positives, transparentes et simplifient le système tant pour les parents que pour les accueillantes. Ce système s'assimile à celui mis en œuvre pour les structures d'accueil municipalisées. Nous serons cependant vigilants que personne ne soit lésé, notamment sur l'obligation de garder 3 enfants. Nous espérons fortement que cette revalorisation va créer des vocations et pouvoir ainsi disposer de plus de places disponibles.

Pour le parti socialiste, la petite enfance est un pan important de notre politique sociale et nous allons voter favorablement cette délibération et invitons les autres groupes à faire de même. »

M. Pierre Boccard se dit très satisfait par cette augmentation de salaire méritée et de la redéfinition du cadre de travail pour ces personnes dont le métier n'était jusqu'à présent pas assez valorisé. Il espère que de nouvelles vocations vont naître et que cela permettra de pallier le manque de places en crèche, tout en apportant une complémentarité de l'offre et permettre aux enfants de jouir d'un encadrement professionnel qui leur apporte du bonheur. Il ajoute que le PLR-MC acceptera avec enthousiasme cette délibération.

M. Nobs indique que le groupe UDC se félicite du résultat de la votation populaire sur le salaire minimum et que c'est avec un grand plaisir qu'il votera cette délibération mettant en valeur le travail fourni par ces femmes qui œuvrent pour le bien-être et l'avenir de la nouvelle génération. Il ajoute que, comme le dit la fameuse expression, « *tout travail mérite salaire* ».

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-18,**

relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire - supplémentaire de CHF 655'000.- destiné à couvrir le réajustement des salaires des accueillantes familiales de jour pour l'année 2021, suite à la votation du 27 septembre 2020 sur le salaire minimum à CHF 23.-.

Vu l'initiative populaire cantonale « 23 frs, c'est un minimum » acceptée le 27 septembre 2020;

Vu que les dispositions relatives au salaire minimum prévues par la nouvelle loi cantonale sur l'inspection et les relations du travail (LIRT ; J 1 05) sont applicables dès le 1^{er} novembre 2020 avec effet rétroactif;

Vu que les 19 accueillantes familiales de jour, rattachées à la structure AFJ-MVM subventionnée par la ville de Meyrin, sont concernées par l'application de cette nouvelle loi;

Vu l'obligation de se conformer à cette nouvelle loi;

Vu que le salaire minimum pour 2021 a été reporté à CHF 23.14 par heure;

Vu que ce crédit supplémentaire comprend l'augmentation du salaire horaire, les charges salariales des accueillantes familiales, les frais de repas des enfants, les frais horaires annexes et les vacances;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la ville de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 juin 2021,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 655'000.- destiné au correctif des salaires des accueillantes familiales de jour pour les mois de janvier à août 2021 et à la régularisation des salaires dès le mois de septembre 2021,
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 sur le compte 54.513000.363.20000
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Pause de 19h55 à 20h50.

* * *

14. Délibération n° 2021-10a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 510'000.- destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (Sébastien Lorentz, PLR)

Le président cède la parole à M. Lorentz.

M. Lorentz donne lecture de son rapport :

« La séance est placée sous la présidence de M. Philippe Serrano. Le président informe la commission que la deuxième commission sera présidée par M. Pierre Boccard.

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires, à M. Eric Cornuz, conseiller administratif délégué, pour l'administration à Messieurs Olivier Balsiger et Sébastien Blondet, coresponsables du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE), ainsi que Mme Hentsch, verbaliste.

M. Eric Cornuz présente le projet qui consiste en un projet d'aménagement de l'espace routier et de ses abords, en particulier sur l'axe de l'avenue de Vaudagne et la rue des Vernes. Ces aménagements sont en lien avec le nouveau quartier des Vergers, la connexion entre les quartiers et le reste de la cité avec des axes de mobilité douce.

Les réflexions présentées sont le fruit du travail de l'UTE et de la sécurité municipale.

Ce périmètre s'inscrit dans le plan directeur communal de Meyrin (PDCCom) qui place la santé au cœur de l'action public en matière d'aménagement du territoire. Il s'inscrit également dans la politique cantonale de modération des centres urbains et de pacification des quartiers au bénéfice de la sécurité et la santé des usagers et riverains.

Les enjeux sont une cohérence des espaces publics par un travail de couture et d'harmonisation sur les matérialités (notamment la diminution des îlots de chaleur), la végétalisation, renforcer le lien entre les quartiers de Meyrin ainsi qu'entre les différents espaces et équipements publics, toutes démarches étant envisagées en cohésion avec les habitants.

Le projet est présenté en détail par les coresponsables de l'UTE.

Il a été divisé en 5 tronçons répartis entre l'avenue de Vaudagne, axe important historique qui reliait Meyrin village à la France, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson.

Le tronçon 1 (avenue de Vaudagne – entre la route de Meyrin et la rue des Vernes)

C'est le tronçon qui demande le plus de travaux.

Bref état des lieux, le gabarit est très routier (10 à 12 m de largeur) avec un régime de circulation routière à 40 km/h et 50 km/h. Les revêtements sont très dégradés, de plus le réseau électrique et d'éclairage public sont très vieillissants. Enfin, le bruit routier approche des valeurs-seuils.

Les objectifs de l'étude sont la requalification de la voirie, réfection du revêtement routier, la modération de la vitesse, la réduction de l'imperméabilisation du sol, la végétalisation des abords de la voirie et la modernisation de l'éclairage public.

Les tronçons 2 et 3 sont l'avenue de Vaudagne, entre la rue des Vernes et François-Besson (Tronçon 2) et François-Besson jusqu'au terminus du tram (Tronçon 3)

Les adaptations et travaux sur ces tronçons seront mises en œuvre par des moyens légers.

L'état des lieux est un gabarit très routier (12 à 15 m) la présence du tram sur une grande partie de ces tronçons et un régime de circulation routière à 50 km/h.

Les objectifs de l'étude sont la couture avec l'aménagement du tronçon 1, la mise en cohérence du régime de circulation ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Plan de mobilité scolaire.

Le tronçon 4 rue des Vernes (entre avenue de Vaudagne et avenue Louis-Rendu)

L'état des lieux est un gabarit très routier avec des surfaces imperméables importantes et un régime de circulation routière à 50 km/h.

Les sorties des véhicules sur ce tronçon sont difficiles. La vitesse est une source de menace pour la sécurité qui se traduit par une accidentologie importante. Le revêtement routier est très dégradé et l'éclairage est vétuste.

Les objectifs de l'étude sont la requalification de la voirie, la réfection du revêtement routier, une modération de la vitesse, la réduction de l'imperméabilisation des sols, ainsi que la mise à niveau de l'éclairage public.

Enfin, une opportunité existe d'étudier une accroche avec l'écoquartier des Vergers par la rue des Coopératives, de remonter le passage pour piétons et l'îlot vers cette accroche.

Le tronçon 5 (avenue François-Besson)

L'état des lieux du tronçon présente un gabarit très routier avec un régime de circulation routière mixte de 30 km/h à 50 km/h.

Les objectifs sont d'assurer la transition et l'harmonisation avec les autres tronçons, la mise en cohérence du régime de circulation routière, l'amélioration de la sécurité.

Les coresponsable de l'UTE présentent ensuite le processus du projet.

Ce crédit d'étude prévoit les avant-projets (phase 31 SIA) pour les 5 tronçons, puis uniquement pour les tronçons 1 et 4 (avenue de Vaudagne – entre la route de Meyrin et la rue des Vernes) et rue des Vernes (entre avenue de Vaudagne et Louis-Rendu), le projet de l'ouvrage (phase 32 SIA), la procédure de demande d'autorisation (phase 33 SIA) et les appels d'offre aux entreprises (phase 41 SIA).

La présentation complète et détaillée du crédit d'étude terminée, le président ouvre le moment des questions.

Plusieurs commissaires posent des questions sur la végétalisation des tronçons routiers, le renforcement de celle-ci en partenariat avec les parcelles privées le long de ces tronçons, le choix des matériaux y compris sur les tronçons réservés au tram afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur ainsi que la perméabilité des revêtements afin de faciliter l'absorption des eaux claires. L'administration a pris note des préoccupations de la commission, cependant elle doit prendre en compte l'ensemble des conditions pour faire des choix.

Plusieurs commissaires posent des questions sur la mise à niveau de l'éclairage. L'administration indique qu'il y a urgence à changer complètement l'installation sur les tronçons 1 et 4 (avenue de Vaudagne et rue des Vernes) en raison des pannes de plus en plus difficiles à réparer. Des interventions plus légères sont prévues sur les autres tronçons. Elle a également pris note de l'impact de la luminosité sur la faune et la circulation routière.

Un commissaire s'inquiète de la congestion de l'avenue de Vaudagne et du marquage ou un autre aménagement pour sécuriser les cyclistes. L'administration répond pour la congestion que le projet ne résoudra probablement pas ce problème, enfin concernant la sécurisation des cyclistes des exemples existent sur la Commune.

Un commissaire demande à l'administration si elle possède des chiffres sur le trafic routier sur les tronçons. L'administration indique qu'elle ne possède pas ces chiffres, mais l'étude permettra d'effectuer des comptages du trafic afin d'adopter des solutions constructives et adéquates.

Un commissaire demande quand seront réalisés ses travaux. L'administration répond qu'ils visent 2025 afin de pouvoir bénéficier des synergies avec les travaux à venir dans le secteur. De plus, les accroches avec le quartier des Vergers ne doivent pas trop attendre.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le crédit d'étude, car il pose un cadre à l'étude cependant, il ne devrait pas être limité aux options présentées. Est-ce que l'administration reviendra devant la commission et à quelle moment ?

L'administration répond aux inquiétudes des commissaires en affirmant qu'elle s'engage à consulter la commission après la phase de l'avant-projet afin de présenter plusieurs options ou orientations possibles. L'administration a également pris note des remarques et suggestions de la commission.

Le temps des questions terminé, le président soumet au préavis de la commission cette délibération.

La commission préavise favorablement cette délibération à l'unanimité des commissaires présents, soit 11 oui, 0 non, 0 abstention. »

M. Damien Boccard souhaite en premier lieu faire une digression : il indique qu'il souhaite remercier, au nom de son groupe, le personnel et l'administration qui a servi ce magnifique repas au Conseil municipal. Il procède ensuite à la lecture de la prise de position du groupe des Vert.e.s :

« En décembre 2020, le Conseil municipal adoptait le plan directeur communal (PDCOM). Ce crédit d'étude est donc l'une des premières mises en œuvre de ce PDCOM. Concrètement, l'étude a pour objectif d'étudier les aménagements de cinq tronçons de voirie répartis sur l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson. Soit un très large périmètre.

Les enjeux de ce projet sont importants car il ne s'agit pas simplement de réaménager quelques trottoirs et de remplacer le bitume. Il s'agit de repenser la mobilité à l'intérieur de notre commune, de renforcer les liens entre les différents quartiers et d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes mais aussi et surtout d'améliorer la qualité de vie des habitants. Il s'agit également de réfléchir aux enjeux climatiques de demain.

Lors de la commission les Vert.e.s ont mis l'accent et seront attentifs au fait que le projet d'étude prenne en compte notamment :

- la perméabilisation du maximum des surfaces ;*
- la plantation d'un maximum d'arbres sur le domaine public ou privé ;*
- la mise en place de pistes et bandes cyclables sécurisées ;*
- une vitesse de circulation à un maximum de 30 km/h sur l'ensemble des tronçons ;*
- la réduction de la pollution lumineuse ;*
- la réduction des îlots de chaleur.*

Par ailleurs, nous tenons à remercier l'administration pour son travail et nous nous réjouissons de découvrir ce projet lors de la consultation de la commission qui est prévue en cours d'étude.

En conséquence, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération. »

M. Pierre Boccard donne lecture de la prise de position du PLR :

« Tout d'abord je remercie le rapporteur pour son rapport qui a su faire la synthèse des projets abordés lors des séances de commission.

Comme il a été relevé, l'enjeu est la cohérence entre les espaces publics par le travail de couture et d'harmonisation et également sur le choix des matériaux dans la vision de la politique cantonale de modération des centres urbains.

Le PLR MC, vu que ce périmètre est dans le plan directeur communal, sera très attentif à ce que ce dernier soit scrupuleusement respecté.

Nous saluons les demandes d'élargir la vision en y englobant la végétalisation et les autres travaux, rénovation des éclairages, etc.

Les commissaires présents ont conscience qu'en finalité, le coût de ces travaux avoisinera les 4 millions, Pour notre part, le fait que l'administration reviendra après la phase d'avant-projet afin de présenter plusieurs options ou orientations nous satisfait pleinement .

Nous avons donné un signal clair et attendons avec impatience les diverses propositions qui émaneront de cette étude.

C'est pour toutes ces raisons que le PLR MC votera favorablement cette délibération et vous invite à en faire de même. »

M. Seeger donne lecture de la prise de position du groupe PDC-VL :

« Vous en conviendrez, les tronçons concernés méritent un sérieux lifting. Ils sont vétustes et véritablement d'une autre époque, celle où le bétonnage était une raison d'être pour les travaux publics.

Nous espérons aujourd'hui que nous saurons les adapter aux nombreux enjeux de notre siècle, et ce avec une pointe d'audace pour que l'urbanisme exemplaire de notre commune puisse rayonner au-delà de nos frontières.

Les PDC-VL sont favorables à l'octroi de ce crédit d'étude et se réjouissent de discuter des différentes variantes qui seront présentées en commission. »

Mme Schweizer donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

« Le groupe UDC va soutenir le crédit d'étude de CHF 510'000.- pour l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson.

Mais attention : nous allons être très attentifs au retour de l'étude en commission. Nous espérons qu'après la phase d'avant-projet, nous trouverons nos suggestions exprimées en commission et nous nous prononcerons à ce moment-là sur les diverses propositions car nous ne voulons pas faire la même erreur qu'à la rue de la Prulay, où on ne peut plus circuler du tout. »

M. Iswala donne lecture de la position du parti socialiste :

« L'objectif de modération des vitesses dans l'ensemble des quartiers résidentiels de Meyrin est une intention communale, formulée par plusieurs prises de positions politiques depuis 1995. Et ces intentions reprises dans le PDCom de 2011 ont permis de réaliser le programme de modération du réseau de desserte de quartier de la Cité (Prulay, Gilbert, Boudines,) du Village (Grand-Puits, Vieux-Bureau, Virginio-Malnati) et plus récemment du quartier de la Citadelle.

En ce qui nous concerne ce soir, le projet de réaménagement de l'avenue Vaudagne, de la rue de Vernes et de l'avenue François-Besson, s'inscrit dans la

continuité des dernières réalisations et se confirme dans la révision du PDCom révisé et adopté le 15.12.2020. En effet, il place la santé des usagers et des riverains au cœur de l'action publique en matière d'aménagement du territoire. Il vise à garantir la sécurité, la sociabilité entre différents quartiers, la réduction du bruit, de la pollution, des îlots de chaleur. La requalification des tronçons, la modération du trafic, la création des zones 30km/h vont favoriser la circulation des vélos et sécuriser les piétons .

Le PDCom, dans la perspective d'une mobilité responsable et performante, favorise le report modal vers la mobilité douce et les transports collectifs et a pour objectif :

- *De modifier le statut de l'avenue Vaudagne actuellement en réseau routier secondaire en desserte de quartier et d'y développer un projet de modération du trafic, intégrant dans la réflexion les axes de la rue des Vernes et l'avenue François – Besson ;*
- *D'améliorer la sécurité des traversées de la rue des Vernes, constatant des vitesses très élevées du fait d'un gabarit existant très large ;*
- *D'aménager des continuités cyclables sécurisées, confortables et continues sur la rue des Vernes.*

Enfin, ce projet d'aménagement et de requalification de l'avenue Vaudagne est aujourd'hui inscrit parmi les mesures candidates à un cofinancement cantonal dans le cadre du projet d'agglomération du Grand-Genève. Il s'inscrit dans le cadre de la politique cantonale et régionale de modération des dessertes de quartier au profit de la sécurité et de la santé des populations riveraines.

Au vu de tous les éléments évoqués, le parti socialiste votera favorablement cette délibération. Je vous remercie. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-10a,**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 510'000.- destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson

Vu la résolution n° 2009-16 adoptée le 15 septembre 2009, présentée par Mmes R. Ecuyer, J. Revillet et MM. M. Chambers, F. Haldemann, P. Iswala, Y. de Prévile, S. Ragavan, proposant de réduire la vitesse des véhicules sur certaines artères communales;

Vu la délibération n° 2010-57a, votée le 19 avril 2011, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 97'200.- destiné à l'étude de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) ainsi qu'à l'étude conjointe d'un réseau cyclable;

Vu la délibération n° 2012-54a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 315'000.- destiné aux études de mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin;

Vu l'amendement du parti des Verts demandant d'ajouter à la liste des rues dans le

**Séance du 22 juin 2021
tenue en séance ordinaire**

lot Meyrin-Cité, la rue des Vernes, tronçon entre l'avenue Louis-Rendu et le rond-point au croisement de la rue de la Prulay et de l'avenue de Vaudagne à la délibération n°2012-54a;

Vu la délibération n° 2014-30a relative à l'octroi d'un crédit de construction d'un montant de CHF 2'390'000.- pour la réalisation d'un nouveau Jardin Robinson en surplomb du Lac des Vernes;

Vu la délibération n° 2014-32a relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 2'579'877.- destiné à la mise en œuvre de zones 30 km/h et zones de rencontres (20 km/h) à Meyrin;

Vu la délibération n° 2017-03a relative au financement des travaux de réalisation de l'espace public (domaine public, privé communal et parcelle de dépendances) de l'écoquartier des Vergers d'un montant de CHF 42'114'736.52;

Vu la délibération n° 2018-04a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 1'460'000.- en vue de la rénovation de l'école de Meyrin-Village;

Vu la délibération n° 2020-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 9'000'000.- destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne;

Vu la résolution n° 2020-03a présentée par Pascal Seeger, au nom du groupe Démocrate Chrétien-Vert'libéraux, demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la «Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie»;

Vu la résolution n° 2020-04a relative à l'approbation du plan directeur communal (PDCoM) et du plan directeur communal des chemins pour piétons (PDCCP) de Meyrin;

Vu la pétition du 27 septembre 2014 adressée au Conseil municipal demandant "des aménagements routiers garantissant un maximum de sécurité au carrefour de Meyrin-Village, sur l'avenue Vaudagne et aux abords des écoles en général";

Vu la pétition du 2 octobre 2014 adressée au Conseil municipal demandant "des rues meyrinoises sûres, moins bruyantes et conviviales. Oui à la concrétisation du projet mise en zone 30 km/h";

Vu le grand nombre de plaintes parvenant en Mairie sur les vitesses excessives de véhicules sur certains axes et l'absence d'itinéraires protégés;

Vu la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et sa feuille de route 2021-2023 ;

Vu l'ordonnance fédérale 41.213.3 sur les zones 30 et les zones de rencontres du 28 septembre 2001;

Vu la loi fédérale 741.01 sur la circulation routière du 19 décembre 1958;

Vu la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) H 1 05 du 18 décembre 1987;

Vu l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5 septembre 1979;

Vu la loi sur les routes L 1 10 du 28 avril 1967;

Vu le rapport de commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2021-2031;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 juin 2021,

D E C I D E

PAR 32 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder à une étude d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 510'000.-** destiné à cette étude,
3. qu'une demande de subvention soit déposée auprès du Fonds intercommunal d'équipement et dans le cadre de la mesure du projet d'agglomération du Grand Genève,
4. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1. dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 61.14,
5. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
6. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, sous la rubrique 61.33, dès l'année de son abandon,
7. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 510'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

15. Délibération n° 2021-15a relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 35'549.50 (salaire avec un début de contrat au 1er octobre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%. Rapport de la commission administration générale (F. Grognuz, PLR)

Le président donne la parole à M. Grognuz.

M. Grognuz donne lecture de son rapport :

« Rapport de la commission Administration générale du 3 juin 2021 tenu sous la présidence de M. Squillaci, en présence de M. Tremblet, conseiller administratif, M. Solai, secrétaire général, M. Vouilloz, responsable des installations sportives.

M. Squillaci ouvre la séance et nous introduit cette délibération en donnant la parole au conseiller administratif et à M. Vouilloz qui déroulent la présentation de ce nouveau poste de coordinateur technique à 100 % en CDI. M. Tremblet nous rappelle que le service des sports a évolué ces dernières années avec l'arrivée de nouveaux équipements sportifs sur notre commune qui demandent des ressources supplémentaires. Des projets sont en cours comme la nouvelle piscine intercommunale. Le chef de service a repris son activité à 50 % et augmente son taux d'activité régulièrement.

Il est proposé de renforcer le secteur technique tout en augmentant son niveau d'autonomie et sa capacité d'agir, de libérer le responsable des installations sportives de ses activités de coordination et de planification technique ainsi que de ses activités de gestion de l'exploitation des installations, de distribuer et redimensionner les activités de direction du service entre le responsable de service et un poste d'adjoint opérationnel (notamment au niveau du recrutement des gardiens auxiliaires en période estivale), et de mettre en œuvre ces orientations de façon à accompagner le retour du responsable de service en activité complète d'ici la fin de l'année 2021.

Le poste de coordinateur technique permettrait de garder le niveau du personnel technique dans ses connaissances et compétences afin de maintenir le niveau d'entretien et de maintenance des installations du service des sports. Ce poste à la fois technique et administratif permettrait de renforcer et optimiser le service technique en absorbant les tâches administratives, et de garder la proximité avec les installations. Un service de piquet est maintenu quasiment toute l'année. Les heures supplémentaires se cumulent, et « la machine se casse ». Le poste demandé est destiné à pallier cette « cassure »

M. Solai explique que les mesures envisagées comprennent la création d'un poste de coordinateur/trice technique (50% de coordination et suivi administratif, et 50% de technicien.ne) pour renforcer le secteur technique et libérer le responsable des installations sportives, augmenter le périmètre de responsabilités du gardien-chef qui devient responsable d'exploitation pour libérer à nouveau le responsable des installations sportives, et augmenter le périmètre de responsabilités du responsable des installations sportives qui devient adjoint opérationnel, pour distribuer et redimensionner les activités de direction. L'organigramme est présenté, avec un accent sur les changements proposés.

Après ce temps de présentation, M. Squillaci ouvre un premier temps de questions.

Un premier commissaire demande que l'on lui confirme que le poste s'inscrit dans la durée et pas seulement pour aider au retour du chef de service, ce que M. Tremblet confirme.

Un autre commissaire indique que son groupe soutiendra cette délibération et est prêt à voter de nouveaux postes pour soulager l'administration.

Un commissaire suivant s'interroge sur le fait de venir avec un poste à quelques mois du budget 2022 et de savoir pourquoi cela n'a pas été fait avant. M. Solai indique que l'administration a dû réagir dans l'urgence.

Le commissaire suivant s'interroge sur le rattrapage potentiel de la caisse de pension du futur nouveau collaborateur. M. Solai ne peut pas répondre à cette question de manière précise vu que la commission d'évaluation ne s'est pas encore réunie.

Après ce temps de questions, le Président met au préavis cette délibération, laquelle est acceptée par 7 oui (3 PS, 3 Verts, 1 MCG) et 6 abstentions (2 PDC/VL, 2 PLR, 2 UDC). »

Mme Lüthi donne lecture de la prise de position du parti socialiste :

« Ce poste n'est ni un privilège, ni un luxe que l'on va offrir au service mais c'est une nécessité qui s'impose afin d'alléger le responsable pour qu'il puisse honorer convenablement le cahier des charges pour lequel il a été engagé, ainsi que de soutenir l'équipe technique pour en augmenter l'efficacité, et optimiser la qualité du service. Améliorer l'accompagnement des associations sportives qui soutiennent la Commune par les diverses activités qu'elles offrent à la population est notre responsabilité.

D'autre part, le parti socialiste s'est toujours battu pour que les conditions de travail soient saines, convenables et équitables. Ce poste est donc indispensable pour éviter les nombreuses heures supplémentaires qui frôlent la limite de la légalité (comme il nous a été expliqué lors de la présentation des comptes 2020), ainsi que le risque de burn out vu la charge de travail très élevée, sans parler de la démotivation que peuvent connaître les employés par le manque de la reconnaissance de leur travail.

C'est pour toutes ces raisons que le parti socialiste soutient cette délibération et vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à faire de même. »

Mme Haldemann donne lecture de la prise de position du PLR-MC :

« Lors de la commission du 3 juin dernier, nous avons appris que ce poste permettrait de soutenir le retour progressif du chef de service. Certes, le service des sports n'a pas reçu de nouveaux postes depuis plusieurs années, mais nous ne comprenons pas pourquoi ce contrat n'est pas prévu à durée déterminée, c'est pourquoi le PLR-MC dépose un amendement pour un poste en CDD pour deux années.

M. Fabre souligne que les amendements sont d'accoutumée présentés avant l'ouverture des débats.

M. Amato ajoute que, selon le règlement du Conseil municipal, les amendements doivent être déposés sur le bureau du Président ; sans cela, ils ne sont pas valides.

Mme Haldemann soumet par écrit l'amendement suivant au Président :

« Pour un poste de CDD d'une durée de 2 années. »

M. Gaetanino indique que le groupe UDC va refuser cet amendement.

M. Amato indique le groupe des Vert.e.s va également refuser cet amendement, le besoin étant à leurs yeux avéré pour plus de deux ans, notamment car de nouvelles infrastructures ont récemment été mises à disposition et des nouveaux bâtiments ont été construits pour la population. Il ajoute que, depuis 9 ans, il n'a pratiquement pas voté de postes pour le sport et donc que ce poste ne sera de loin pas superflu.

M. Fabre souligne que le parti socialiste va également refuser l'amendement pour les mêmes raisons que son préopinant ; il ajoute que le service des sports est sous-doté depuis longtemps. Il estime qu'un CDD ne va pas améliorer la situation car il considère que les économies de bouts de chandelle de CDD ne servent à rien car l'on doit renouveler les postes au bout de deux ans ; les processus d'engagement de CDD coûtent en outre plus cher que le CDD lui-même.

M. Pierre Boccard relève que le PLR n'est pas contre l'engagement d'une personne, ni contre la création de ce poste. Il estime toutefois qu'en votant aujourd'hui ce poste, on l'inscrit dans le budget et on le grave donc dans le marbre, ce qu'il déplore après une présentation du poste en commission qu'il juge légère. Il ajoute que le PLR conteste la manière dont est amené ce poste devant le Conseil municipal. Il pense en outre qu'un CDD permettrait de voir d'abord comment les choses fonctionnent. Il indique que l'amendement va être maintenu car il s'agit d'une manière d'essayer de garantir une certaine légitimité sur l'engagement du personnel ainsi qu'une vue d'ensemble sur l'ensemble des engagements.

M. Squillaci indique que le PDC-VL est quelque peu emprunté par rapport à cet amendement ; il indique qu'ils vont donc laisser la liberté de vote.

M. Fontanini précise que la bonne manière de faire serait peut-être de prévoir les postes au moment de la construction des équipements d'une certaine complexité, dont on constate une augmentation significative. Il ajoute par ailleurs que les candidatures pour un CDD ne seraient pas les mêmes que pour un CDI, notamment en termes de perspectives des candidats. Il pense enfin que la notion d'urgence est certainement liée à la situation de retour progressif du chef de service, mais que le besoin est néanmoins connu depuis longtemps ; il considère que c'est la manière de faire, du passé, qui consistait à voter des installations, les construire, les mettre en service, sans penser à les faire fonctionner avec les personnes adéquates, qui nous conduit aujourd'hui à la situation actuelle.

M. Iswala considère qu'en commission, tous les éléments montrant la nécessité de ce poste en CDI ont d'ores et déjà été présentés ; il estime qu'il y a donc une pertinence à maintenir ce poste en CDI et indique que le parti socialiste s'opposera donc à cet amendement.

M. Tremblet regrette que certains conseillers municipaux n'aient pas été persuadés de la nécessité du poste lors de la présentation de ce dernier en commission ; il rappelle qu'une partie du poste vise à renforcer l'équipe des techniciens à 50%, cette équipe n'ayant pas évolué depuis 2009, alors qu'en même temps, les infrastructures ont évolué. Il ajoute que 50% du poste consiste par ailleurs à décharger le coordinateur

technique, afin que ce dernier puisse devenir officiellement l'adjoint du chef de service. Il considère donc que la pérennité du poste est bel et bien avérée ; il invite donc le Conseil municipal a voté le poste en l'état et ne pas soutenir l'amendement.

Le président soumet au vote l'amendement proposé ; **l'amendement PLR-MC est refusé par 8 oui et 24 non.**

M. Gaetanino indique que l'UDC considère que ce poste est nécessaire et qu'il va donc le voter avec plaisir.

Mme Tschudi-Spiropulo donne lecture de la prise de position des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin :

« Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin sont connu.e.s pour avoir une vision d'avenir, des valeurs humanistes et un pragmatisme qui rejette tout dogmatisme idéologique. Notre prise de position sur cette délibération illustre bien ces trois caractéristiques.

La vision d'avenir est que nos activités humaines devraient reposer davantage sur un engagement et une implication de toutes et tous et tenir compte des moyens que nous offre notre écosystème sans péjorer ceux des générations futures. De ce point de vue, il est légitime de se poser la question de la pertinence de continuer à développer de nouvelles infrastructures sportives telles une nouvelle piscine olympique ou une nouvelle salle omnisport.

Nos valeurs humanistes en revanche nous amènent à dire que si l'on développe de nouvelles infrastructures, ou même si l'on maintient toutes les prestations actuellement existantes, il faut donner les moyens humains pour les gérer et les délivrer dans des conditions humaines acceptables. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, et tout cela sans la crème. Cela signifie que, si l'on refuse d'accorder les ressources humaines demandées, il faut en même temps indiquer à quelles prestations actuelles on souhaite renoncer. Nous n'avons pas fait ce travail, ni les Vert.e.s, ni les autres partis ; dès lors, il nous apparaît humainement juste de donner au service responsable et concerné les ressources nécessaires pour assumer les missions que nous lui avons confiées et ce, en cohérence avec nos valeurs humanistes.

Alors bien sûr, on peut objecter que ce manque de ressources aurait pu être anticipé et aurait dû être inscrit dans le budget 2021. Cela est vrai, mais notre pragmatisme nous amène à reconnaître que l'année 2020/21 n'est pas tout à fait ordinaire, que l'ensemble de l'administration a été mise à rude épreuve et n'était pas en mesure de trouver la réponse la plus adéquate pour réorganiser au mieux le service des sports. Les « il y avait qu'à », « il aurait suffi que » et « il fallait qu'on » ne tiennent absolument pas compte du contexte. Nous n'avons pas la prétention de gérer et d'organiser un service à la place du Conseil administratif, c'est son rôle. Le nôtre, je le répète, c'est de prioriser des prestations et d'accorder les ressources financières et humaines pour les délivrer. Le Conseil municipal n'ayant jusqu'à présent rien prioriser du tout, mais au contraire, voté avec enthousiasme toutes les infrastructures et prestations sportives, contrairement à d'autres prestations où il s'est toujours montré beaucoup plus réticent, il nous semble juste et humain d'octroyer à ce service les ressources humaines demandées par le Conseil administratif.

Les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin approuvent par conséquent ce crédit complémentaire et la création de ce nouveau poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée. »

M. Squillaci donne lecture de la prise de position du PDC-VL :

« Cette délibération a suscité de nombreuses interrogations au sein de notre groupe, au niveau de la méthodologie, de la démarche qui a été faite et de la pertinence de celle-ci. Elle a également engendré de la frustration pour ce que nous avons identifié comme peut-être un manque de préparation de la part de l'administration à ladite commission et finalement des craintes que cette délibération nous fasse creuser le déficit structurel communal. Bref, à ce stade, à l'aulne du vote, nous restons, comme l'a dit ma camarade de gauche, persuadé que cette situation était connue depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, dans le doute, nous aurions souhaité appliquer le principe de précaution qui, dans ce cas, devrait aller auprès du personnel du service pour garantir une prise en compte des mesures de sécurité et de santé au travail et, de ce fait, soutenir cette délibération. Mais le consensus n'a pas été de mise dans notre groupe ; dès lors, comme nous l'avons annoncé pour l'amendement, nous donnons la liberté de vote au groupe. »

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **le président** soumet au vote **la délibération n° 2021-15a,**

relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 35'549.50 (salaire avec un début de contrat au 1er octobre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de coordinateur-trice technique à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%

Vu l'expansion du nombre d'infrastructures sportives sur la Commune;

Vu la complexification constante des installations techniques et leur besoin de maintenance spécifique;

Vu la mission du service des sports d'offrir à la population des infrastructures de qualité tout au long de l'année ;

Vu l'évolution des lois, ordonnances et directives relatives à la qualité des eaux de baignades et des autres domaines de la sécurité ;

Vu les nouveaux projets d'envergure en cours de gestation, notamment la salle omnisport et la piscine intercommunale ;

Vu la surcharge constante du responsable du service des sports en regard de toutes les missions à accomplir;

Vu les besoins du Conseil administratif pour la mise en place de mesures visant à assurer le succès de l'administration communale sur le long terme;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission administration générale;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 juin 2021,

DECIDE

PAR 25 OUI et 7 ABSTENTIONS

1. de créer un poste à 100% de coordinateur-trice technique, poste à durée indéterminée (CDI), au service des sports et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2022,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de **CHF 35'549.50** destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021,
3. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement dès 2022 un montant de CHF 142'197.90, destiné à couvrir le salaire et les charges sociales annuelles liée à ce poste,
4. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats dès 2021, sous rubrique 34.30,
5. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir capital propre.

* * *

16. Résolution n° 2021-05 présentée par Fabien Grognez, au nom du Parti Libéral-Radical de Meyrin-Cointrin, demandant de trouver des solutions pour éviter que des denrées alimentaires ne finissent à la poubelle

M. Grognez indique tout d'abord que cette résolution n'a pas pour vocation de donner des réponses mais plutôt de questionner, l'idée étant de réfléchir en commission à des manières d'éviter de gaspiller de la nourriture dans les restaurants scolaires qui est actuellement jetée. Il relève que cette résolution s'insère dans le programme de législation du Conseil administratif et il souligne par ailleurs que Mme Leuenberger l'a informé qu'il y avait des poubelles intelligentes au restaurants scolaires, chose qu'il ne savait pas, et il précise qu'elle s'est engagée à présenter le fonctionnement de ces poubelles en commission. Il propose donc un renvoi en commission alimentation durable ad hoc.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **le président** soumet au vote **le renvoi en commission alimentation durable ad hoc**, qui est accepté par 32 oui, soit à l'unanimité.

* * *

17. Rapport annuel du délégué au comité du Jardin Robinson (P. Boccard)

Personne n'ayant de remarques, **le Conseil municipal prend acte du rapport.**

* * *

18. Rapport annuel du délégué à la commission consultative du Fonds énergie (F. Grognuz)

M. Grognuz remercie M. Dario Poroli qui a grandement contribué à la rédaction de ce rapport.

M. Cornuz confirme que M. Poroli, en tant que responsable de projets énergie, assiste aux séances du Fonds énergie et a en effet contribué à la rédaction de ce rapport.

Personne n'ayant de remarques, **le Conseil municipal prend acte de ce rapport.**

* * *

19. Annonces de projets

Mme Um et M. Seeger annoncent qu'ils présenteront, lors de la séance de septembre prochain, une résolution visant à créer une assemblée citoyenne avec tirage au sort dont le but sera de répondre efficacement à l'urgence climatique dans une logique de justice sociale et d'écologie. Ils invitent tout autre conseiller municipal souhaitant participer à la rédaction de cet objet politique à se joindre à eux cet été.

* * *

20. Propositions individuelles

M. Grognuz propose qu'une commission administration générale soit tenue à la rentrée de septembre au sujet du local des aînés afin que l'on présente le local et son fonctionnement aux membres de la commission.

M. Bucher propose la création de futures places de parking au chemin des Arbères, entre les stades de football :

« Ayant été sollicité par une habitante, et après vérification, il semblerait qu'une fois les travaux du bas de la rue des Arbères quelques rares places de parking y sont prévues. Or, ce chemin relativement étroit servant déjà aux familles de différents quartiers de Meyrin pour aller se promener dans la campagne, sur la route menant au Terrain Jakob, mais aussi aux cyclistes, à quelques groupes de supporters qui regardent leurs enfants sur le terrain de football, et que celui-ci croise de manière perpendiculaire la piste cyclable sur Louis-Rendu, il semble relativement risqué, voire dangereux, d'y ajouter des places de parking, sachant qu'il y a le Parking des Sports, pourtant prévu à cet usage, à moins de 200 mètres. De plus, même si peu de places sont prévues, on peut supposer que les voitures qui viendront «tenter leur chance», même sans succès, et donc y manœuvrer, seront nombreuses.

Pour des raisons de sécurité notamment, serait-il envisageable soit de renoncer à ces quelques places, soit au minimum de les réserver à des usagers très réduits, par exemple en place handicapés, voire exclusivement aux entraîneurs, ou encore aux enseignants de l'école ? »

M. Serrano se retire à 21h45.

* * *

21. Questions

M. Bucher s'inquiète de la signalétique dans le quartier des Vergers :

« Plusieurs commerces du quartier des Vergers m'ont sollicité concernant la signalétique d'une part, et la nécessité d'avoir des règles claires pour le mobilier amovible, d'autre part.

En ce qui concerne la signalétique, qu'elle soit commerciale ou pour l'orientation au sein du quartier, un projet a sauf erreur été initié il y a longtemps, mais il semblerait que celui-ci ait été délégué aux commerçants qui estiment que ce n'est ni leur métier ni leur rôle d'imaginer une signalétique pour le quartier, sans que celle-ci ne soit unifié au niveau de toute la commune, y compris peut-être avec d'autres communes voisines. Selon ces commerçants, ça serait à la commune de trouver les experts et spécialistes dans ce domaine pour les accompagner. Ils s'inquiètent aussi bien de la question des échéances que du budget alloué.

N'étant pas très au fait sur ce sujet, ma question est donc de savoir quelle est la position du CA à ce sujet, et quel est l'avancement de ce projet ? »

M. Bucher aborde la question de l'information à la population sur le tri des déchets urbains communaux :

« Je voulais poser cette question depuis le début de la législature mais ayant toujours plus urgent je me permets donc de la poser pour cette dernière séance avant l'été. Lors de la séance du CM du 16 octobre 2018, le conseiller administratif, Monsieur Devaud, avait répondu à la proposition individuelle de Mme Hartmann sur le sujet du "Tri des déchets urbains communaux" effectuée lors de la précédente séance du 18 septembre 2018 au sujet du fait qu'il n'y ait pas d'informations disponible pour la population sur le tri des déchets, ni sur le site web de la commune ni à l'accueil, et notamment pas sur les types de plastique ou de bouteilles autorisées.

'Cette thématique est intégrée à chaque soirée d'accueil des nouveaux habitants, afin que les bonnes pratiques soient adoptées à Meyrin par l'ensemble de la population. Suite à la proposition individuelle de Mme Hartmann, des précisions relatives à la valorisation des déchets seront ajoutées sur le site internet de la Commune. De plus, des rencontres d'information et de sensibilisation à la gestion des déchets seront organisées au profit des habitants à proximité des écopoints, notamment ceux qui sont peu respectés par certains usagers.'

Cependant, si on peut confirmer que suite à cette interpellation des autocollants avec des symboles ont été ajoutés dans les écopoints sur les poubelles pour le plastique, a contrario les deux points cruciaux pour l'information de la population que sont la disponibilité en mairie de cette information ainsi que l'information sur le site web, n'ont pas été effectués à ma connaissance. Le CA peut-il s'assurer que cela sera chose faite par la mise à disposition d'une brochure explicative sur tous les types de matières acceptées ou non pour le recyclage, fusse-t-elle éditée par le Canton ou une autre commune si cela peut réduire les coûts de cette démarche ? »

Mme Dimopoulos se demande si les scooters sur l'Esplanade des Récréations sont interdits ; les conducteurs ne semblent pas être au courant. Si oui, est-il prévu de renforcer la signalétique aux entrées du quartier des Vergers, avec des panneaux ou d'éventuels marquages au sol ?

M. Scandurra relève qu'en date du 15 septembre 2020, le Conseil municipal a voté la motion 2020-01 demandant de développer plus d'offres dans l'administration meyrinoise à l'intention des jeunes Meyrinois. Le délai de plus de six mois s'est écoulé et il souhaiterait avoir des nouvelles à ce sujet dans un avenir proche.

M. Grognuz se demande s'il est normal que l'éclairage du Chemin du Roussillon soit allumé à minuit.

M. Pierre Boccard évoque la Fondation qualité de vie de quartier aux Vergers. Il relève que l'autorisation de construire a été retirée et, dans des discussions informelles, que Mme Leuenberger a affirmé que la Commune allait faire recours

**Séance du 22 juin 2021
tenue en séance ordinaire**

contre le recours ; il désire savoir à quel niveau la Commune est impliquée dans ce recours contre le recours et quelles seront les potentielles implications financières pour cette procédure. Il rappelle que le bâtiment concerné fait partie du cœur du projet initial.

M. Pierre Boccard relève par ailleurs que le Conseil municipal a voté une alternative végétarienne pour les restaurants scolaires ; il relève cependant qu'il y avait déjà, préalablement à ce vote, des jours de la semaine lors desquels il n'y a ni poisson, ni viande. Il relève que les restaurants scolaires sont notamment destinés aux enfants provenant de familles à faible revenu et qu'il s'agit aussi d'une opportunité pour ces enfants de manger du poisson et de la viande. Il estime que l'on va finir par « inverser les minorités ». Il désire donc savoir quel est le plan et l'équilibre vers lesquels l'on souhaite tendre.

* * *

M. Dournow adresse ses salutations aux personnes présentes et clôt la séance.

La séance est levée à 21h53/SPA.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 2 août 2021.

Le 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Tobias Clerc

David Dournow